

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2025

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD, adjoints, Maud CERISIER arrivée 20h04, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Cécile Cerisier, Christian PENOT, Renaud ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie DENIS à Claude FERRON
Dominique GUYONNET à Fabienne GILLES-ROUSSEAU
Roselyne LACOUTURE à Patrice COURTAUD
Thierry INGRAND à Maud CERISIER
Sophie LESIRE-ROUILLON à François BOCK
Pascal THIBAUT à Joël LAFRECHOUX
Françoise PERIDY à Isabelle BOETSCH
Sophie VERGNAUD à Christian PENOT

Absente excusée : Sarah COLLOBER

Le secrétariat a été assuré par : Isabelle BOETSCH

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00.

1 – Décisions du Maire

-Adhésion de la commune de Gençay au SIF-CP solidaire, covoiturage, autopartage tarif 30 € par an
-Subvention fonds solidaire Logement, versement d'une aide de 220 € FSL

2– Approbation PV

PV de réunion du 27/03/2025 Vote 18 Pour

PV de réunion du 24/04/2025 abstention 1, vote 17 Pour

3 – REVISIONS DES LOYERS ET REVALORISATION DES TARIFS DIVERS

Logements communaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Gençay possède plusieurs logements et que le montant des loyers est révisable au 1^{er} juillet de chaque année. Il propose une augmentation de 1.82 % selon l'indice de référence des loyers - base 4^{ème} trimestre N-1.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les charges pour les logements et les bureaux.

Les logements concernés sont :

- Résidence du Parc
- Résidence Séniors
- Maison des services publics
- Pavillons Saint Avoird
- 1, rue des Docteurs Barot
- 2, rue des Docteurs Barot
- Logement au-dessus de la mairie annexe

Vote 18 pour à compter du 01 juillet 2025

Salle du Château d'eau

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de ne pas procéder à l'augmentation des tarifs et de ne pas modifier les modalités d'occupation de la salle du château d'eau.

Vote 18 Pour

Salle des fêtes

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de ne pas procéder à l'augmentation des tarifs et de ne pas modifier les modalités d'occupation de la salle des fêtes.

Vote 18 Pour

Intermarché

Actuellement le loyer annuel est de 3186.63€, pour la parcelle où se trouve la station-essence Intermarché.

L'indice du coût de la construction étant de -2.50 %, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation au 1^{er} septembre 2025.

Vote 18 Pour

Cimetière

Dispersion à 50€

Vote 18 Pour

SARL Frery

Un contrat pour les droits de place des foires, a été signé avec la SARL FRERY en date du 05 février 2020, le prix est révisable chaque année au 1^{er} juillet, au regard des difficultés rencontrées, il est proposé de ne pas procéder à une augmentation et de laisser le loyer à 4000€ annuel

Vote 18 pour

Maison de Santé

Le Maire propose au conseil municipal une augmentation des loyers concernant les praticiens de la maison de santé et de l'espace paramédical.

L'augmentation est révisable au 1^{er} juillet de chaque année.

Il propose de ne pas augmenter les charges pour les praticiens.

Concernant les loyers, Il convient de faire référence à l'indice des activités tertiaires soit :

- Médecins : référence 4^{ème} trimestre n-1 : 2,69 %
- Kinésithérapeute : référence 4^{ème} trimestre n-1 : 2,69 %
- Cabinet infirmières : 4^{ème} trimestre n-1 : 2,69 %
- Dentiste : référence 1^e trimestre n-1 : 5.09 %
- Sages-Femmes : référence 2^{ème} trimestre n-1 : 4,45 %
- Orthophonistes référence 2^{ème} trimestre n-1 : 4,45 %
- Bureau partagé : référence 2^{ème} trimestre n-1 : 4,45 %

- Le conseil municipal décide d'attribuer au dentiste le taux identique aux autres praticiens de la maison de santé fixé au 4^{ème} trimestre à 2.69%

Vote 18 pour

Il est rappelé que le bureau destiné à l'infirmière Asalée est mis à disposition à titre gracieux

Parking

Augmentation de l'indice de référence de 1.82% le loyer sera de 27.27€ par place de parking

Vote 18 Pour

4- Abondement du chapitre 014 – Atténuation de charges

Sur le compte 7391112, dégrèvement taxe habitation sur les logements vacants, il a été budgété 500€, nous avons déjà mandaté 3752€, il est proposé d'abonder de 5000€
Vote 18 pour

5- Point Personnel

Création de Poste

Création d'un poste à **51.43 % (18h/semaine) en filière technique**

Diminution du temps de travail. Accord de principe du conseil municipal, accord de l'agent et ensuite saisine du CST (Comité Social Territorial) du CDG86 (Centre de Gestion de la Vienne) pour avis sur la diminution.

Ce poste sera complété par **48.57% (17h/semaine) en filière administrative**

Ce poste a déjà été créé en novembre 2023

Cette répartition permettrait de répondre au mieux aux besoins de la collectivité tout en conservant le poste mais également de répondre au souhait de madame CHAGNON qui est d'acquérir de l'expérience dans le domaine du secrétariat.

Vote 18 Pour

Renouvellement d'adhésion au dispositif de signalement auprès de u Centre de Gestion de la Vienne

Pour rappel toute autorité territoriale, a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes. Adhésion 300€

Vote 18 Pour

6-Choix du prestataire pour la restauration scolaire

Notre assistant à Maîtrise d'ouvrage, Empreintes Culinaires nous a accompagné durant toute la procédure d'appel d'offres.

La commission des Affaires scolaires s'est réunie le 5 mai 2025 a suivi les préconisations du consultant et a retenu l'offre de la société « Valeurs Culinaires ».

Le marché est conclu pour une durée d'1 an, à compter de sa prise d'effet fixée au 1er Septembre 2025 (date de démarrage effectif des prestations de restauration, et pourra être renouvelé sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Vote 18 Pour

7- Information

-Sièges Conseil communautaire, réaffectation du nombre de sièges

-A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2025, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre la ligne 125 des Rapides du Poitou pour passer un après-midi à Poitiers

-Cimetière : Monsieur le maire lit un texte en hommage à M. RIVAULT Henri déporté en Allemagne et mort pour la France

La commune entretient les tombes des personnes mortes pour la France,17 dans le cimetière ainsi que la tombe de M. et Mme HIRSCH généreux donateurs de la commune.

8-Questions diverses

-Jeu avec 36 communes de la Vienne sélectionnées dont la commune de Gençay, possibilité de commander des exemplaires <https://www.creacomgames.com/destinationscircino> Ce jeu est collector car ces 36 communes ne feront pas partie de la prochaine édition

- Retour sur la visite des élus à la Centrale Nucléaire

-39^{ème} championnat national de Tir à l'arc Ufolep le 8 juin 2025 à Smarves

-53 personnes partent à Breckerfeld lors de l'ascension avec le comité de jumelage dont 12 jeunes du collège

-1^{er} festival d'humour itinérant reporté au 28 juin à 20h30

-Installation de Krys audioprothésiste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 26 juin 2025.

Isabelle BOETSCH